

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°56/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Nicolas GALLIANO.

Convocation en date du 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : SALLE MULTIMEDIA MAIRIE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a eu quelques travaux supplémentaires dans la réalisation de la salle multimédia de la mairie.

En effet, il a été nécessaire de modifier la taille de l'écran, de rajouter un haut-parleur pour un montant de 414.17 € HT et des adaptations pour la table pour un montant de 438.58 € HT, soit un total de 852.75 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que pour cette opération la commune bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 3 141.00 € soit 55.13 % du coût du projet 5 697.66 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les travaux supplémentaires,**
- **Autorise Monsieur le maire à payer les factures de l'entreprise Avenir Vision pour les montants respectifs de 438.58 € HT – 526.30 € TTC et 414.17 € HT-497.00 € TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, le 04 novembre 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

